

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140115-2014_A077-DE
Date de télétransmission : 17/01/2014
Date de réception préfecture : 17/01/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 JANVIER 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_A077

OBJET : Aménagement du Territoire - Lancement du Projet et des modalités de concertation du Plan de Déplacements Urbains de la Communauté du Pays d'Aix intégrant les Communes de Gréasque et Gardanne

Le 15 janvier 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 9 janvier 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - ALBERT Guy - AMIEL Michel - AREZKI Alain - ARNAL Jocelyne - ARNAUD Christian - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BASTIDE Bernard - BAUTZMANN Marcel - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BERENGER Patrice - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOUTILLOT Guy - BOYER Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BRUNET Danièle - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CASSAN René - CATELIN Mireille - CHARRIN Philippe - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DESCLOUX Odette - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DILLINGER Laurent - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - EL MIRI Mustapha - FERAUD Pierre - FERAUD Jean-Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUINDE André - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JOUVE Mireille - LAGIER Robert - LEGIER Michel - LHEN Hélène - LICCIA Marcel - LONG Danielle - LUVERA Georges - MANCEL Joël - MARTIN Richard - MARTIN Régis - MAUREL-CHORDI Suzanne - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MEI Roger - MERGER Reine - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - OLLIVIER Arlette - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PAPA Chantal - PATOT Gérard - PERRIN Jean-Marc - PERRIN Jean-Claude - PIERRON Liliane - PIN Jacky - PONTET Anthony - PRIMO Yveline - RIVORY Olivia - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SILVESTRE Catherine - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TERME François - VALETA Marie-José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : CANAL Jean-Louis suppléé par PIGNON Philippe - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MOINE Anne suppléée par LUIGI Robert - MOUGIN Jacques suppléé par LANFRANCO Anne - PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à FERAUD Pierre - BOULAN Michel donne pouvoir à ROUARD Alain - CHARDON Robert donne pouvoir à BARRET Guy - CHAZEAU Maurice donne pouvoir à CHEVALIER Eric - CIOT Jean-David donne pouvoir à MARTIN Richard - CLAVEL Caroline donne pouvoir à PAOLI Stéphane - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à CURINIER Erick - DAGORNE Robert donne pouvoir à PIN Jacky - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à GERACI Gérard - FILIPPI Claude donne pouvoir à BAUTZMANN Marcel - FOUQUET Robert donne pouvoir à CHORRO Jean - GARNIER Eliane donne pouvoir à SLISSA Monique - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - LOUIT Christian donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - MICHEL Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale - NERINI Nathalie donne pouvoir à MEI Roger - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude - POTIE François donne pouvoir à BORDET André - RENAUDIN Michel donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - RIVET-JOLIN Catherine donne pouvoir à SUSINI Jules - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à DESCLOUX Odette - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à DELOCHE Gérard - TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri - TRINQUIER Noëlle donne pouvoir à VENEL Gérard

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir :

BENNOUR Dahbia - BRAMI Helliott - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - DEVAUX Pierre - GOURNES Jean-Pascal - GRANIER Michel - GUEZ Daniel - JONES Michèle - LAFON Henri - LARNAUDIE Patricia - LECLERC Jean-François - MATAS Henri - MEDVEDOWSKY Alexandre - MOHAMMEDI Amaria - NELIAS Mireille - PELLENC Roger - TONIN Victor

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 15 JANVIER 2014

Rapporteur : Jean CHORRO

Thématique : Aménagement du territoire / Déplacements, Transports et Infrastructures

Objet : Lancement du Projet et des modalités de concertation du Plan de Déplacements Urbains de la Communauté du Pays d'Aix intégrant les Communes de Gréasque et Gardanne

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Communauté du Pays d'Aix a élaboré son Plan de Déplacements Urbains pour l'ensemble de son territoire. Ce document détaille et programme pour les dix prochaines années l'organisation des transports et des déplacements.

Le PDU a été largement concerté auprès des partenaires institutionnels, des maires, du Conseil de Développement, des associations oeuvrant dans le domaine de l'environnement et de l'animation du territoire. Il fixe 4 objectifs et 25 actions qui permettent de répondre au cadre légal et notamment aux objectifs visant à améliorer la qualité de vie des habitants du Pays d'Aix et usagers des transports.

A la suite de l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2013 au 25 novembre 2013, la commission d'enquête a émis un avis favorable avec quelques réserves, notamment concernant l'intégration des communes de Gréasque et Gardanne. A ce titre puisqu'elle font partie depuis le 1^{er} janvier 2014 du Périmètre de Transports Urbains de la CPA, il est donc proposé de lancer un nouveau projet de PDU comprenant ces deux nouvelles communes.

Exposé des motifs :

Le projet de PDU de la CPA a été lancé en 2011 sur le périmètre de transport urbain regroupant les 34 communes.

I. Contenu du PDU

A. Quatre objectifs

Sur la base d'un diagnostic réalisé grâce aux données issues de l'enquête ménages déplacements de 2009, il a été mis en exergue deux principaux enjeux. Tout d'abord, il convient d'agir sur les déplacements domicile/travail responsables de 44% des émissions de polluants du fait des longues distances parcourues. Par ailleurs, il faut également agir sur les déplacements de courte distance inférieurs à 5 km et réalisés pour 50% en voiture alors qu'ils pourraient pour certains être remplacés par la marche et le vélo.

Pour répondre à ces enjeux, 4 objectifs déclinés en 25 actions ont été élaborés.

Le premier objectif doit permettre de rendre les transports en commun toujours plus performants en développant notamment :

1. un véritable réseau de couloirs réservés. (75 km de couloirs bus seraient créés contre 7 km aujourd'hui) ;
2. l'accessibilité ferroviaire du Pays d'Aix ;
3. le développement de 6 lignes routières à haut niveau de service (CHNS) ;
4. la consolidation des performances des réseaux urbains autour de 3 lignes de Bus à Haut Niveau de Service ;
5. l'intégration des politiques tarifaires et l'amélioration des trajets en transports en commun des Personnes à Mobilité Réduite.

Le deuxième objectif propose une nouvelle offre de stationnement pour limiter l'usage de l'automobile tout en permettant un partage du réseau routier. Il encourage une politique de stationnement au service de l'intermodalité dans les communes du Pays d'Aix avec la création de 9 parkings à proximité des gares, 20

parcs relais soit 5300 places contre 865 aujourd'hui. Il incite à limiter l'offre de stationnement en centre ville et à la redistribuer selon les usages dans l'ensemble des communes, à restreindre le stationnement dans les Zones de Bonnes Dessertes au travers des normes applicables dans les PLU. Par ailleurs, il propose d'aménager le réseau routier afin de rendre les déplacements plus sécurisés, de réorganiser la distribution des marchandises autour d'une plateforme de livraison sur Aix-en-Provence, de développer une politique de déplacements en faveur de l'électromobilité et enfin d'innover pour un covoiturage de grande échelle.

Le troisième objectif doit permettre d'accorder plus de place aux modes actifs (le vélo et la marche à pied) pour des espaces apaisés. Il s'agit de libérer l'espace public du stationnement sur voirie au profit des modes actifs, en favorisant le rabattement vers les lignes de transport, en créant des plans piétons communaux avec 120 zones de rencontres. De plus, 100 km d'itinéraires cyclables pour les déplacements quotidiens seront créés, le stationnement vélo sera développé.

Le quatrième objectif porte sur la communication comme moyen de changement des comportements pour de nouvelles pratiques de déplacements. Il propose une information en temps réel aux arrêts majeurs du Pays d'Aix, un renforcement et une contractualisation des Plans de Déplacements dans les entreprises, les administrations et les établissements scolaires. Il encourage la mise en œuvre d'une communication personnalisée, ou encore le développement d'outils d'information de performance mobilité. Il encourage à s'affranchir de certains déplacements par le biais des nouvelles technologies (télétravail, visioconférences).

B. Impacts attendus

L'ensemble des actions du PDU doit permettre de réajuster les parts modales et de diminuer la place de la voiture dans les déplacements quotidiens. L'utilisation de la voiture individuelle passerait ainsi de 66% à 50%. Le covoiturage augmenterait significativement en passant de 4% à 12%. La marche à pied passerait de 26% à 32%. Le vélo passerait de 1% à 6%. Enfin les transports en commun, après avoir nettement progressés sur Aix en Provence ces dernières années, progresseraient de 7% à 12% sur l'ensemble du territoire.

Les nouvelles parts modales issues du projet PDU permettent d'envisager des gains environnementaux significatifs. Conformément aux objectifs du Plan Climat Energie Territorial (PCET), le PDU permettra un recul de 23% des émissions des GES.

Il permettra également, selon les modélisations utilisées dans le cadre de ce projet, de respecter les objectifs du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) en réduisant de 17% les Oxydes d'Azote (NOX), et de 22% les microparticules (PM2.5 PM10). Pour

rappel, le PPA fixe à -10% les objectifs de réduction des Oxydes d'azote et des Microparticules.

Conformément à la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI), le projet de Plan de Déplacements Urbains 2013-2023 compte un plan d'actions phasé et la programmation financière correspondante. Cette dernière comporte l'ensemble des opérations devant être réalisées quel que soit le maître d'ouvrage concerné (Etat, Département des Bouches du Rhône, Département du Vaucluse, communes...). Il intègre également un rapport environnemental et une annexe accessibilité.

L'ensemble de la démarche PDU s'articule avec la réflexion du Schéma de Cohérence Territoriale mais aussi avec le Plan Climat Energie Territorial et la Charte vers un développement Durable.

II. Procédure : rappel

Le 17 avril 2011 par délibération, la Communauté du Pays d'Aix a lancé un nouveau projet de PDU afin de formaliser son action et d'envisager l'avenir avec l'ensemble des partenaires et des habitants.

Ainsi, chaque phase d'élaboration a été validée par un comité de pilotage composé d'élus de la CPA et de partenaires publics (Etat, Région, Départements...)

Des ateliers de concertation thématiques ont permis d'associer techniciens et membres de la sphère associative locale (Conseil de Développement, CIQ, Associations, Commerçants...). Au total se sont près de 300 personnes qui ont participé à ces rencontres. De plus, cinq réunions de concertation grand public (1 par bassin) ont permis de présenter le PDU à la population. Trois documents ont été diffusés et un film résumait l'ensemble.

Le document arrêté en Conseil de Communauté le 6 juin 2013 a été soumis à l'avis des Personnes Publiques Consultées et mis en enquête publique du 21 octobre au 25 novembre 2013.

Un dossier d'enquête publique a été déposé dans chacune des 34 communes. Il était aussi consultable sur le site Internet de la CPA. Des permanences dans chacune des communes ont été assurées par une commission d'enquête publique.

La dite commission d'enquête a remis son rapport le 18 décembre 2013 et a donné un avis favorable assorti de réserves, notamment concernant l'intégration de Gréasque et de Gardanne.

Ces communes n'étant pas prises en compte dans ce projet et eu égard à leur intégration dans la communauté le 1er janvier 2014, il est proposé de lancer un nouveau PDU prenant en compte l'élargissement des territoires communautaires.

Pour ce faire, la concertation sera engagée conformément à la réglementation.

L'objectif de la CPA est de connaître les attentes de la population se déplaçant sur le territoire et un retour sur sa perception des projets en cours afin d'enrichir le PDU.

Ce sera aussi l'occasion de réunir les techniciens concernés par cette thématique et de travailler avec eux afin d'assurer une meilleure transversalité entre les différentes collectivités et les problématiques de chacun.

Enfin, la concertation doit être un moment où la majorité des habitants peut avoir connaissance des projets communautaires et des grands enjeux sur le territoire.

La conception du nouveau PDU à horizon de 10 ans s'élaborera de manière partagée et itérative selon un processus et une structure de concertation fondés sur la démarche suivante :

- un **Comité de Pilotage** qui valide et définit les orientations
- des **Comités Techniques** qui animent la démarche
- des **Ateliers Thématiques** réunissant les acteurs économiques, le milieu associatif et les administrations
- des **Groupes de Travail** avec les Directions concernées de la CPA
- des **Réunions Publiques pour présenter et débattre sur le projet**

Un registre sera mis à la disposition des habitants du Pays d'Aix à la DGA DTI (La Robole – Rue Paul Langevin à Aix-en-Provence) afin de recevoir leurs observations.

Un site Internet dédié au PDU sera créé sur lequel, sera mis en ligne toutes les informations concernant la concertation ainsi que l'avancement du projet PDU.

Les habitants du Pays d'Aix seront informés des dates de réunions publiques par voie de presse mais aussi sur le site Internet dédié au PDU.

Des panneaux d'affichage pour la présentation des résultats du diagnostic et du projet seront installés dans les locaux de la CPA soit dans les locaux de la DGA DTI.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le code des transports ;

VU la loi d'Orientation des Transports Intérieurs (L.O.T.I) n°82-1153 du 30 décembre 1982 ;

VU la loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (L.A.U.R.E) n°96-1296 du 30 décembre 1996 ;

VU la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (S.R.U) n°2000-1208 du 13 décembre 2000 ;

VU la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU l'Ordonnance 2004-489 du 3 juin 2004 portant transposition de la directive 2011/CE du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement ;

VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

VU la délibération n°2011_A051 du Conseil Communautaire du 17 avril 2011 de lancement du dispositif de Plan de Déplacements Urbains ;

VU la délibération n°2013_A061 du Conseil Communautaire du 6 juin 2013 arrêtant le projet ;

VU l'arrêté n°203-131 du 30 septembre 2013 ouvrant l'enquête publique

VU le rapport de la Commission d'Enquête Publique remis le 18 décembre 2013;

VU l'avis de la Commission Transports parcs de stationnement et réseaux routiers du 12 décembre 2013 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 15 janvier 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de l'avis favorable de la commission d'enquête, assorti de réserves, sur le projet initial du PDU de la CPA ;
- **DIRE** que le nouveau projet de PDU doit prendre en compte un périmètre élargi constitué des communes de Gardanne et Gréasque ;
- **LANCER** le nouveau projet de PDU de la CPA qui intégrera les communes de Gréasque et de Gardanne ;

- **VALIDER** les modalités de concertation envisagées dans le cadre du nouveau projet de PDU ;
- **AUTORISER** Madame le Président à effectuer tous actes, toutes démarches et à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.

OBJET : Aménagement du Territoire - Lancement du Projet et des modalités de concertation du Plan de Déplacements Urbains de la Communauté du Pays d'Aix intégrant les Communes de Gréasque et Gardanne

Vote sur le rapport

Inscrits	153
Votants	135
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	135
Majorité absolue	68
Pour	135
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

17 JAN 2014